

**DÉCISION SUR LE RAPPORT INTÉRIMAIRE DE LA COMMISSION SUR LA MISE  
EN PLACE DU CENTRE DE L'UNION AFRICAINE POUR LA RECONSTRUCTION ET  
LE DÉVELOPPEMENT POST-CONFLIT**

Doc. Ex.CL/738(XXI)

**Le Conseil exécutif,**

1. **PREND NOTE** du rapport intérimaire de la Commission sur la mise en place du Centre de l'Union africaine pour la reconstruction post-conflit et le développement post-conflit (RDPC);
2. **ENCOURAGE** une fois encore la République arabe d'Egypte et la République de l'Ouganda à accélérer les consultations tel que requis par le Conseil exécutif afin de parvenir à une solution amiable en ce qui concerne l'emplacement du Centre;
3. **RAPPELLE** le mandat assigné au Centre qui doit collaborer étroitement avec les autres centres de recherche et institutions similaires en Afrique pour maximiser son impact dans la perspective de créer, dans d'autres régions, des institutions satellites ayant des liens avec le Centre ;
4. **DEMANDE** à la Commission d'aider les deux pays à finaliser ces consultations avant sa prochaine session ordinaire et, le cas échéant, de lui soumettre des propositions sur la marche à suivre. Dans l'intervalle, le Conseil DEMANDE à la Commission de poursuivre ses efforts en vue de la mobilisation des ressources nécessaires pour la mise en place opérationnelle du Centre de l'UA pour la RDPC, ainsi que de la finalisation des propositions sur les modalités de financement du Centre et sa structure, comme demandé dans la Décision EX.CL/Dec.687(XX);
5. **PRIE EN OUTRE** la Commission de faire rapport sur la mise en œuvre de cette décision à sa 22<sup>ème</sup> session ordinaire en janvier 2013.